

# DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



## La CGT, un syndicat qui œuvre pour la reconnaissance de notre métier

La CGT est représentative dans la branche professionnelle depuis sa création et elle est signataire de la convention collective nationale de 2004. De nombreux textes sont venus enrichir cette dernière, en matière de formation professionnelle, de prévoyance, et plus récemment sur la question du dialogue social territorial.

La CGT participe à la négociation d'une nouvelle convention collective qui, conformément aux dispositions légales, doit permettre de rapprocher les deux branches du secteur de l'emploi à domicile : les salarié-e-s du particulier employeur et les assistant-e-s maternel-le-s.

Cette négociation ne reviendra évidemment pas à remettre en cause les spécificités liées aux différences de conditions d'exercice – notamment l'exercice au sein de son propre domicile pour les assistant-e-s maternel-le-s.

Ce nouveau texte sera au minimum aussi favorable que le précédent, l'idée étant pour notre organisation de négocier des avancées nouvelles.

Nous en avons d'ores et déjà obtenu une significative en matière de démocratie sociale : celle de permettre aux assistant-e-s maternel-le-s de participer aux congrès statutaires de leur syndicat et de bénéficier d'absences rémunérées pour participer à des sessions de formation syndicale.

La négociation doit s'achever au 1<sup>er</sup> semestre 2021 et d'ici là, nous restons force de proposition pour disposer d'un texte novateur et porteur de progrès social que nous allons construire avec vous.

### La santé au travail pour tous

La CGT a également été un acteur majeur des travaux en cours pour la création d'un dispositif permettant aux salariés du secteur de bénéficier de la médecine du travail.

La CGT assure actuellement la vice-présidence de l'Appogn, association paritaire qui assurera la gestion, la surveillance et la mise en œuvre du futur dispositif de santé au travail.

Après une période d'expérimentation, le dispositif permettant d'assurer un suivi médical des assistantes maternelles sera étendu sur tout le territoire. Il s'agit là aussi d'une avancée majeure tant attendue.

### Le dialogue social territorial pour de nouveaux droits

La CGT assure la présidence du CNPDS (Conseil national paritaire du dialogue social) qui est l'instance qui fixe les grandes orientations politiques de la branche. C'est ce conseil national qui coordonne les 12 commissions paritaires territoriales chargées de faire vivre de nouveaux dispositifs visant à améliorer le quotidien des assistantes maternelles :

- l'accès aux activités sociales et culturelles avec la création d'une plateforme numérique dédiée aux professionnelles du secteur de l'emploi à domicile ;
- l'intermédiation qui permet de saisir une commission dialogue dont le rôle est d'éviter les contentieux portant sur l'interprétation de la convention collective.

### La CGT, un acteur dont l'action a été déterminante ces quatre dernières années

Au-delà de notre travail institutionnel, nous avons également obtenu que toute la branche professionnelle se prononce sur les grands dossiers qui ont fait l'actualité de ces derniers mois :

- la réforme de l'Assurance-chômage ;
- la crise sanitaire ;
- les dysfonctionnements de Pajemploi.

## La CGT, un syndicat de proximité et des militant·e·s engagé·e·s

Constitués autour d'un collectif national, nos syndicats départementaux d'assistant·e·s maternel·le·s organisent la défense de notre métier. Différends avec des parents employeur·se·s, avec les services de la PMI, interventions auprès des pouvoirs publics, les assistant·e·s maternel·le·s interviennent sur tous les terrains pour faciliter le quotidien de leurs collègues. Avec le plus grand réseau territorial qui compte plus de 800 unions locales interprofessionnelles, la CGT nous accueille et nous renseigne dans tous les départements.

## Des outils pour faciliter l'exercice de la profession

Parce que notre profession répond à des règles complexes, bien souvent méconnues par les parents employeur·se·s, la CGT a créé de nombreux outils pour nous permettre de maîtriser tout notre environnement professionnel :

- une plateforme numérique pour créer contrats de travail et tableaux de bord paye, congés et indemnités – [www.moncontratenpoche.fr](http://www.moncontratenpoche.fr) ;
- un guide juridique réalisé par des avocates et des professionnel·le·s ;
- des calculateurs, simulateurs ou convertisseurs pour ne plus se prendre la tête avec les différents calculs.

Nous sommes également présent·e·s sur Internet et les réseaux sociaux :

- [www.sap.cgt.fr](http://www.sap.cgt.fr) et <https://sap-cgt.social/> ;
- Facebook CGT Assmat ;
- Twitter SAP\_CGT.

Notre journal *SAP Infos* permet également de disposer d'une information claire sur l'actualité de notre métier.

## La CGT, seule confédération représentative dans la branche des assistant·e·s maternel·le·s

Depuis le dernier scrutin, nous sommes la seule confédération interprofessionnelle représentative au sein de la branche. Cela nous permet d'intervenir sur tous les terrains et dans toutes les instances paritaires où sont traitées les questions qui nous concernent. C'est pour nous l'occasion d'intervenir et de porter les revendications de la profession comme nous l'avons fait pour :

- la réforme de l'Assurance-chômage pour laquelle, grâce aux actions croisées avec le mouvement des « gilets roses », nous avons obtenu de conserver l'indemnisation de l'activité conservée pour les assistantes maternelles, seule profession avec les intermittents du spectacle à avoir réussi à faire reculer le gouvernement ;
- la gestion de la période de crise sanitaire, durant laquelle nous avons assuré une présence constante pour répondre à vos questions et où nous avons mis à disposition des outils et des comptes rendus réguliers de nos échanges avec les ministères.

De nombreux combats restent à mener pour la reconnaissance de notre métier, pour obtenir un statut moderne et adapté à notre profession « passion ».

Le vote CGT lors de cette élection sur la représentativité constitue bien un gage de progrès social pour les assistant·e·s maternel·le·s. Le résultat du scrutin va en effet déterminer les futurs acteurs de la table sociale, leur capacité à signer, s'opposer si besoin aux accords de branche, à faire évoluer la convention collective, alors pas d'hésitations !

Le vote CGT, c'est le choix d'un syndicat combatif, de proximité, démocratique qui intervient pour le progrès social et pour défendre les intérêts individuels et collectifs des salarié·e·s de la branche.

**Du 25 janvier au 7 février 2021,  
pour les élections professionnelles dans les TPE**

**Donnez-vous le droit,  
VOTEZ CGT !**